Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : En la Mairie de Meudon
8 Francs

Bulletin N° 63

1987 - N° 2

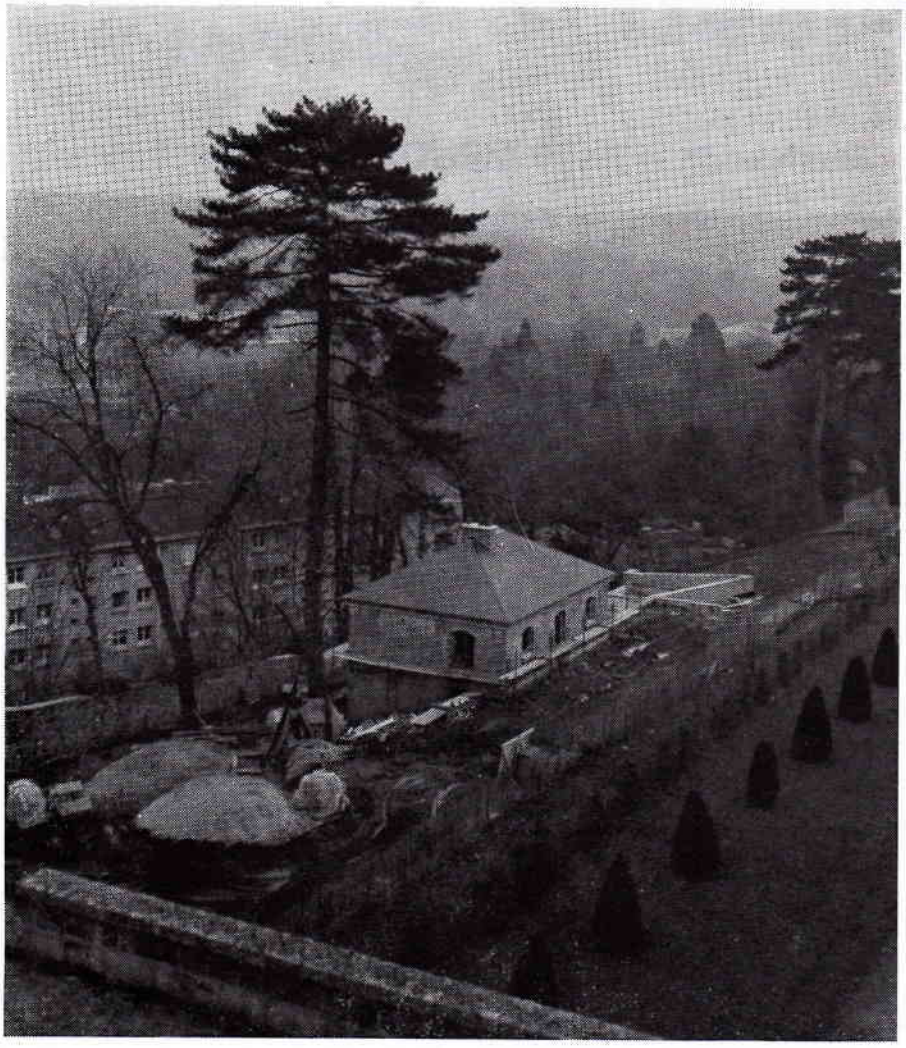

Le Chantier de l'Orangerie en avril 1987.

HOTEL ★★ NN
FOREST HILL
100 chambres - Séminaires
Tél. : 46.30.22.55
40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires
Restaurant - Banquets
Buffet géant des Mousquetaires
73 F S N C - Vin à discrétion *
* Prix en vigueur au 15-12-81

MICHEL DAMOUR
TAPISSIER
LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX
Réfection matelas & sommiers
54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet
J. PILLOT
Toutes Assurances
Votre Assureur
Cie La Providence
VIE — ACCIDENTS
VOL — INCENDIE
28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13

TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET
AU PRESSING D'ARTHELON
Chez Madame LACAS
•
DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET
•
22, place Henri-Brousse - Meudon ☎ 45 34 66 36

bougies, tissages, grès,
cadeaux, vanneries, jeux,
bois blanc, listes de mariage
L'ARTISANIE
61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

L'EAU POTABLE EN ILE-DE-FRANCE

Notre pays disposant d'un relief important et situé dans une zone climatique tempérée ne manque pas de ressources en eau, qu'elles soient de surface ou souterraines. Ainsi de la source du hameau au puits de la ferme, l'approvisionnement en eau potable est depuis des siècles le fait d'individualités, voire de collectivités souvent réduites à une ou plusieurs familles.

L'accroissement de la population et surtout sa migration vers des espaces de plus en plus urbanisés ont contribué à compliquer ce qui paraissait si simple et si naturel.

Dès lors, les communes durent s'organiser pour faire face à cette nouvelle demande qui exigeait la recherche de nouvelles sources et la mise en œuvre de moyens importants d'adduction et de réserves.

En Ile-de-France, Paris, véritable aimant pour tout l'Hexagone, entraîna dès le début de l'ère industrielle dans ses lignes de force les hommes, leurs usines et l'ensemble des moyens de communication, provoquant d'énormes besoins, à commencer par l'eau, élément si fondamental pour la vie.

A une évolution aussi rapide et un gigantisme aussi impressionnant, il a fallu répondre par des mesures exceptionnelles et ce n'est donc pas un hasard si l'Ile-de-France se trouve dotée actuellement d'une structure et de moyens également exceptionnels.

Paris *intra-muros* s'étant approprié les sources d'eau potable environnantes pour satisfaire à sa consommation, il ne restait plus à la banlieue qu'une solution : puiser dans les rivières. C'est ainsi que dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle se développèrent les premières usines de production d'eau potable à partir d'une filtration lente sur les trois cours d'eau desservant la région : la Seine, la Marne et l'Oise.

Au-delà de cet aspect fondamental, les problèmes posés par la distribution à domicile, véritable aventure pour l'époque, furent d'abord techniques et technologiques, mais devinrent par la suite juridiques (coïncidences entre réseau et limites communales), économiques (différences importantes entre les prix de l'eau) et finalement politiques (nécessité pour les communes de s'unir pour mettre en commun les solutions permettant de résoudre le problème posé).

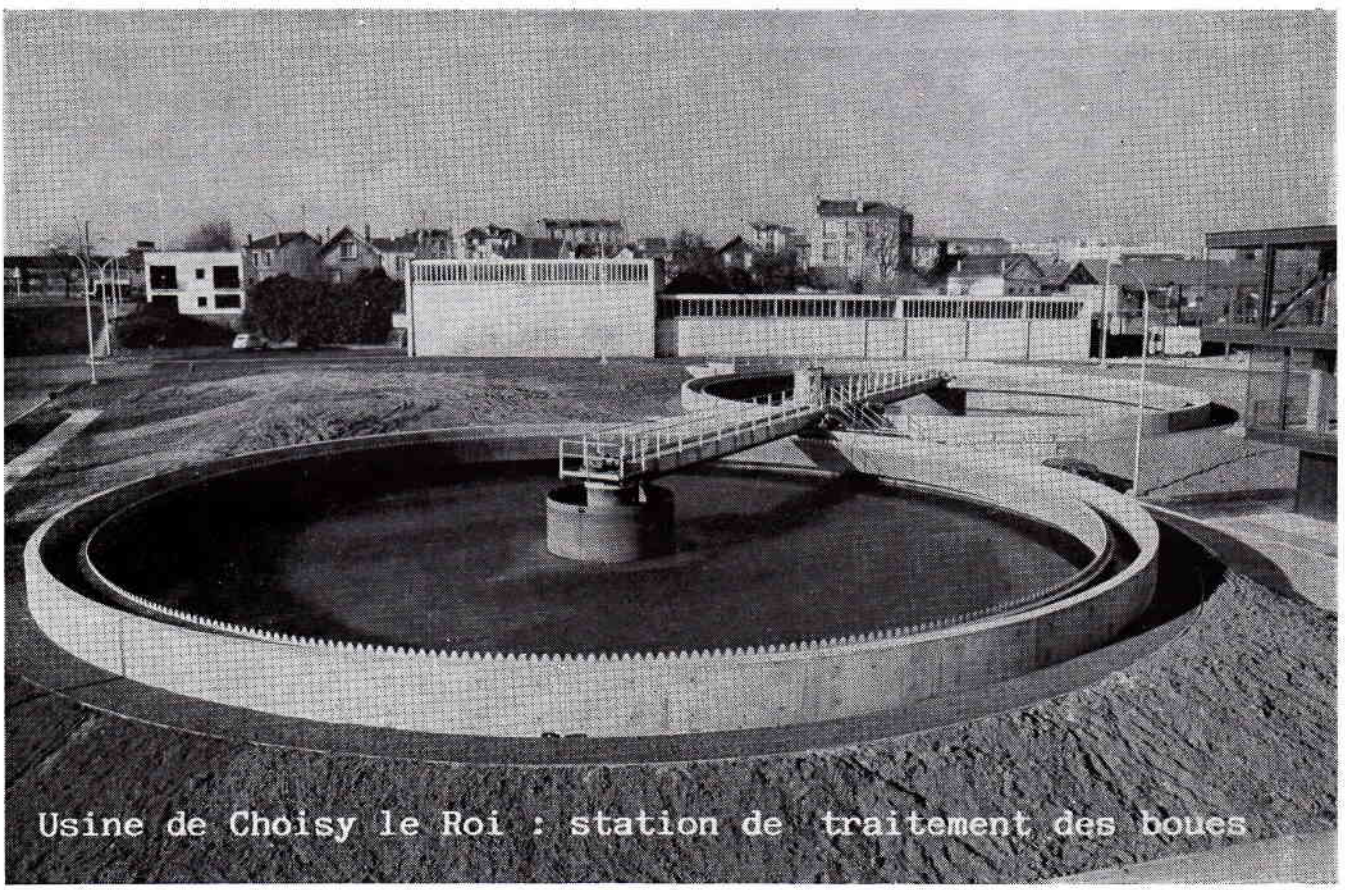

Usine de Choisy le Roi : station de traitement des boues

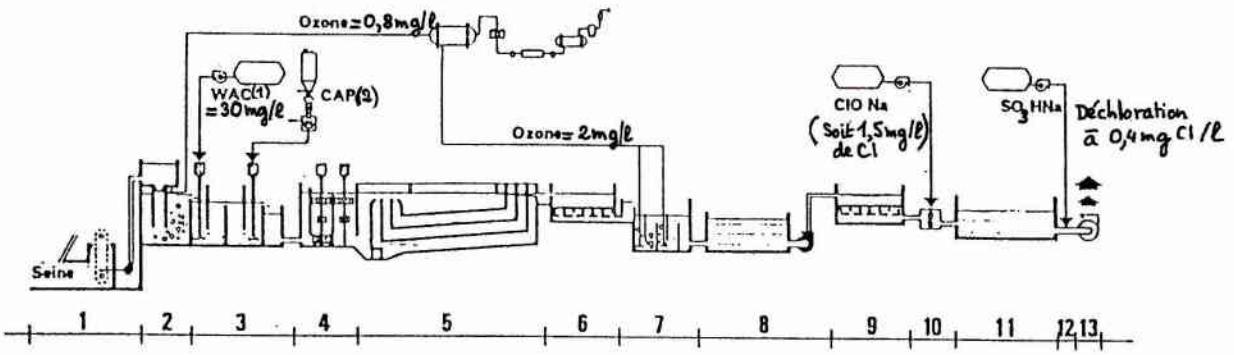

1. Prise d'eau
2. Préozonation
3. Injection de réactifs
4. Floculation
5. Décantation
6. Filtration sable
7. Postozonation
8. Réservoir de relèvement
9. Filtration CAG [Charbon Actif en Grains]
10. Stérilisation finale
11. Réservoir
12. Déchloration
13. Groupes élévatoires

(1) W.A.C = Water aluminium Chloride soit Chlorure d'aluminium

(2) C.A.P = Charbon Actif en Poudre

Fig. 1 Filière de traitement de Choisy-le-Roi

C'est ainsi que naquit en 1923 le Syndicat des eaux regroupant 132 communes de la périphérie de Paris, soit 1 520 000 habitants consommant en moyenne 56 millions de mètres cubes par an produits par trois usines et distribués sur un réseau de 2 700 kilomètres de longueur.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Toujours trois usines mais produisant 1 700 000 mètres cubes par jour et desservant les 4 millions d'habitants des 144 communes associées, à partir d'un réseau de distribution de plus de 8 000 kilomètres de canalisations.

La présidence de ce Syndicat est assurée depuis 1983 par M. André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, secrétaire d'Etat aux Rapatriés.

Pour satisfaire à cette lourde mission de desservir autant d'habitants en eau potable, le Syndicat a fait appel à un régisseur privé, la Compagnie générale des eaux, agissant sous le contrôle des services techniques et administratifs de cet établissement public.

Les objectifs fondamentaux du Syndicat peuvent se définir sous les trois rubriques suivantes : quantité, qualité, sécurité.

LA QUANTITE

Sous ce vocabulaire, deux aspects sont à développer : quantité d'eau à la source et à produire en fonction de la demande.

A la source

Pour la ville de Meudon et toutes les communes du secteur sud, l'usine nourricière est celle de Choisy-le-Roi qui pompe quotidiennement en Seine environ 6 mètres cubes par seconde dans un fleuve dont le débit moyen ne doit jamais être en dessous de 15 mètres cubes par seconde pour que l'usine puisse fonctionner normalement.

Heureusement, la Seine possède un débit très important qui ne subit que peu de variations sur une année, même en été.

Le seul vrai problème quantitatif réside dans les phénomènes de pollution qui obligent à restreindre, voire même à interrompre l'approvisionnement en fonction de leur fréquence ou de leur intensité. C'est pourquoi le Syndicat, avec l'aide de l'Agence financière de bassin, a pris l'initiative d'études précises sur l'analyse et la connaissance de ces phénomènes au moyen d'enquêtes-diagnostics effectuées en amont de la prise d'eau.

Par ailleurs, la station d'alerte d'Ablon doit être prochainement rénovée et dotée d'analyseurs en continu reliés directement au poste de commande de l'usine permettant de déceler par avance les pollutions et de les mettre en échec dans le processus d'épuration.

A la production

L'usine de Choisy-le-Roi, bien que la plus ancienne des trois usines de base, est finalement en train de devenir la plus moderne tout en restant la plus importante par la quantité d'eau potable produite. Elle est capable de fournir actuellement en moyenne 550 000 mètres cubes par jour en double filtration, c'est-à-dire avec un maximum de garanties de potabilité et de saveur.

La construction en cours d'une quatrième tranche de filtres permettra de porter sa capacité à 800 000 mètres cubes par jour. Ce résultat sera suffisant surtout si l'on tient compte qu'après avoir été en forte augmentation, la

consommation semble se stabiliser depuis quelques années.

Si malgré tout, à cause d'une pollution accidentelle grave, l'usine de Choisy-le-Roi n'était plus en mesure de fournir temporairement de telles quantités d'eau, il existe une liaison en eau potable à partir d'une conduite de diamètre 1 250 millimètres la reliant à l'usine de Neuilly-sur-Marne toute proche.

Cette dernière servant en temps normal de conduite de distribution, il est apparu au Syndicat indispensable d'envisager son doublement sur cet itinéaire permettant des liaisons directes en eau filtrée.

LA QUALITE

Il ne suffit pas en effet de produire de l'eau en quantité, encore faut-il qu'elle soit de qualité.

Lorsque cette production dépend d'une eau brute chargée et aussi changeante que peut l'être celle de la Seine, la notion de qualité devient une préoccupation majeure.

L'écueil fondamental de cette entreprise réside dans le fait que l'action d'épurer en fonction des normes de potabilité de l'hygiène publique risque d'avoir un impact néfaste sur le goût de l'eau produite.

Cette notion gustative ayant un caractère fortement subjectif, les études sur les aspects qualitatifs de l'eau sont délicates à mener avec la plus grande rigueur scientifique. Ainsi est assuré par tests statistiques le suivi de la nouvelle filière de purification biologique de Choisy-le-Roi dont le principe réside dans l'utilisation de micro-organismes présents naturellement dans l'eau brute afin de coloniser les filtres à sable et surtout les filtres à charbon actif et d'éliminer ainsi une grosse partie des teneurs en ammoniaque.

Pour ce faire, la sélection des goûteurs d'eau, leur représentativité d'un goût échantillon ont nécessité la mise en place d'une organisation et d'un process informatique scrupuleux.

Par allleurs et en complément indispensable, des analyses spécifiques permettent d'étudier les différentes relations chimiques entre les composants organoleptiques de l'eau et les produits de traitement et ce, en fonction de leur incidence sur sa saveur.

Ainsi, à chaque étape de la filière, le choix, l'ordre d'action et la nature des différents procédés de désinfection peuvent être affinés de telle sorte qu'en sortie d'usine l'eau potable soit d'une qualité digne d'une eau de boisson.

Il reste ensuite à étudier ce qui se passe dans le réseau de distribution pour être certain que cette qualité sera maintenue jusqu'au robinet de l'abonné.

Sur ce plan, des études sont également en cours visant à connaître scientifiquement les mouvements réels de l'eau dans les conduites et dans les réservoirs. Des modèles mathématiques informatisés sont régulièrement corrigés par des mesures en continu sur le site, dans le but de disposer d'une cartographie en temps réel de ces mouvements et, partant, de mettre en œuvre des dispositifs de variation des dosages, voire même de la nature des oxydants à introduire en amont du réseau, pour maintenir cet équilibre instable mais indispensable entre la potabilité et la saveur. Dans le même temps, la nature, le vieillissement, la périodicité du nettoyage des conduites sont analysés, codifiés et intégrés.

Dans ce but, et à titre expérimental, deux sites ont été choisis. Il s'agit du plateau de Vélizy-Meudon-la-Forêt pour l'aspect influence des mouvements de l'eau sur sa qualité (troisième élévation à partir du surpresseur du Pavé-Blanc), et du quartier de Meudon-Bellevue pour l'incidence des modes et des périodicités des nettoyages des conduites (seconde élévation - niveau piézométrique 150).

LA SECURITE

Les événements récents de Tchernobyl et de pollution du Rhin, largement rapportés et explicités par l'ensemble des médias, ont naturellement sensibilisé les populations locales et européennes sur la nécessité de prendre toujours plus en compte la sécurité.

Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France n'a pas attendu ces catastrophes pour mettre en œuvre des dispositifs efficaces de protection des moyens de protection et des systèmes d'alerte capables de provenir de toutes sortes de sources de pollution et être ainsi en mesure de prévoir un ou plusieurs scénarios de parade.

Bassins filtrants de l'usine de Choisy le Roi

(Photo AFGI.)

Des analyses en continu en amont de la prise d'eau, au sein de la station d'alerte et à la prise d'eau proprement dite permettent non seulement de donner l'alarme en cas de pollution même sournoise, mais encore d'en connaître la portée par une définition précise de ses constituants. En effet, certains types de produits polluants ne doivent pas pénétrer dans l'usine et d'autres, en revanche, peuvent y être neutralisés par un traitement approprié.

Cette prouesse est désormais possible grâce à la généralisation de mise en place d'automates autonomes programmables raccordés sur des unités centrales informatisées.

Au plan de la radioactivité, en dehors des mesures régulières faites au laboratoire de l'usine, l'existence, à quelque 100 kilomètres en amont, de la centrale de Nogent-sur-Seine a imposé au Syndicat le lancement d'études appropriées au centre de recherches de Maisons-Laffitte.

Des essais concrets sont ainsi analysés sur un pilote, véritable miniaturisation de la filière de traitement de l'usine de Choisy-le-Roi.

Ces expérimentations permettent d'établir les modalités de fonctionnement de cette filière pour lutter en cas d'agressions radioactives.

En guise de conclusion, je me bornerai à exprimer un souhait : puisse ce propos, naturellement très synthétique, permettre d'appeler l'attention des consommateurs, et en particulier ceux de la commune de Meudon, sur les préoccupations essentielles de cet important service public qu'est le Syndicat des eaux d'Ile-de-France.

Ils peuvent être assurés de la volonté farouche, tant de ses élus et fonctionnaires qui lui sont attachés que des responsables de tous grades de la Compagnie générale des eaux, de continuer d'exercer leur métier dans le respect des objectifs qui viennent d'être développés.

M. MERCIER,

Ingénieur en Chef
du Syndicat des eaux d'Ile-de-France.

A PROPOS D'EAU...

Le lecteur n'aura pas manqué de relever, dans l'excellent article ci-dessus de M. Mercier, l'allusion à l'aide que l'*Agence financière de bassin Seine-Normandie* a apportée au Syndicat des eaux d'Ile-de-France pour analyser les phénomènes de pollution susceptibles de compromettre l'approvisionnement en eau potable du secteur sud dont Meudon fait partie.

De même a été évoquée, dans un précédent numéro de ce bulletin (n° 61, troisième de l'année 1986), l'aide apportée par l'Agence à l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine. Rappelons que le rôle de ces ouvrages est double : d'une part, ils contribuent à la lutte contre les inondations d'hiver et de printemps en écrêtant les crues ; d'autre part, en été et en automne, ils tendent à éviter les étiages gênants pour la navigation, et surtout à accroître la quantité d'eau disponible pour les populations riveraines de la Seine tout en améliorant la qualité de cette eau par dilution de la pollution et accélération de l'écoulement vers la mer.

En fait, organisme d'exécution du *Comité de bassin* Seine-Normandie, l'Agence financière du même bassin est appelée à intervenir dans *tous les problèmes, quantitatifs et qualitatifs, de l'eau.* C'est dire l'importance de l'action de ces organismes de bassin pour, notamment, la sauvegarde de nos sites.

Il serait banal, en effet, de rappeler que l'eau est un des éléments déterminants de ceux-ci, qu'il s'agisse des cours d'eau tels la Seine, des plans d'eau tels les étangs de la forêt, ou des ruissellements occasionnels ; ceux-ci parfois ravinent les sites, toujours ils contribuent à leur évolution par l'érosion des sols et des constructions insuffisamment entretenues ; conjointement avec les eaux usées des habitations et des industries, ils nécessitent la construction d'ouvrages d'assainissement pour leur évacuation jusqu'aux exutoires appropriés.

Le plus souvent bénéfiques, voire irremplaçables, pour l'agrément des sites, parfois au contraire facteurs de pollution, les eaux de surface contribuent avec les eaux météoriques et souterraines à l'alimentation en eau potable ou industrielle et à l'irrigation des espaces verts qui, sans eau, ne seraient que des espaces minéraux.

Les organismes de bassin en question ont été créés par la *loi du 16 décembre 1964 « sur le régime et la répartition des eaux, et la lutte contre leur pollution »* — véritable charte de l'eau en France, souvent appelée plus brièvement « loi sur l'eau ».

Cette loi a institué, pour l'eau, un cadre géographique spécifique : le territoire métropolitain est divisé en six grands bassins hydrographiques ; l'Ile-de-France est tout entière incluse dans le bassin Seine-Normandie.

La gestion de l'eau est confiée, dans chaque bassin, à un Comité de bassin, sorte de « petit parlement » composé en nombres égaux de représentants des collectivités locales, de représentants des usagers (agriculteurs, industriels, pêcheurs, sociétés distributrices d'eau, navigation, producteurs de coquillages) élus par l'ensemble des organismes représentatifs de la profession dans le bassin, et enfin de représentants des nombreux ministères ayant compétence en matière d'eau.

Sur ce dernier point, il faut savoir en effet que les problèmes de l'eau ne sont apparus qu'au fil des années et des siècles. Les inondations, par exemple, menacent l'homme depuis qu'il existe sur la Terre. D'autres problèmes ne sont apparus qu'avec les concentrations de populations dans les cités urbaines, dont l'agglomération parisienne représente le cas extrême en France. La répartition des ressources en eau ne pose pas seulement problème entre les divers usagers, mais aussi entre zones géographiques compte tenu des possibilités de transport de l'eau vers une zone démunie, au détriment de la zone où elle est

prélevée. L'exploitation des eaux souterraines s'est développée au rythme des techniques de captage et de forage, mais l'alimentation des nappes s'est révélée liée au sort des eaux superficielles. Quant à la pollution des eaux, si elle a posé problème dès l'Antiquité (les égouts de Rome...), son importance pour la santé publique n'a pu être bien saisie avant l'ère pastorienne ; elle ne s'est finalement affirmée dans toute son ampleur que depuis qu'on a pris conscience que la sauvegarde de l'environnement conditionne l'avenir de l'humanité elle-même.

Dès lors, chaque fois qu'un nouveau problème appelait une solution, sa maîtrise a été confiée à l'administration la plus directement concernée, ou qui paraissait la mieux placée pour cette tâche. Aussi ne doit-on pas s'étonner outre mesure qu'en France les compétences en matière d'eau se trouvent aujourd'hui réparties entre de nombreux départements ministériels, qui parfois varient eux-mêmes en fonction de la composition des gouvernements successifs. Citons :

— l'Economie et les Finances, pour le financement des travaux d'intérêt général ;
— la Santé, en particulier pour la salubrité des eaux destinées à l'alimentation humaine ou aux activités de loisirs (baignades) ;
— l'Intérieur, en matière d'adductions d'eau et d'assainissement des collectivités locales urbaines ;
— l'Industrie, pour la gestion des eaux souterraines, la tutelle d'E.D.F., et plus généralement en matière de politique énergétique ;
— l'Environnement, seul compétent depuis 1976 pour la police des eaux, que ce ministère exerce avec le concours des services techniques de l'Agriculture et de l'Equipement ; il exerce également la police des établissements classés ;
— l'Equipement, dans les domaines des inondations et de la navigation ;
— l'Agriculture, pour l'hydraulique agricole ainsi que l'alimentation en eau potable et l'assainissement des communes rurales.

Un des objectifs essentiels de la création des organismes de bassin a donc été de réaliser, au niveau de chaque bassin, la coordination interministérielle, et de renforcer la réglementation fixant la stratégie de lutte contre la pollution et la gestion de l'eau (1).

A cet effet, la loi a confié aux Agences financières de bassin la mission d'apporter une aide financière à tous les ouvrages dits « d'intérêt commun » du bassin, répondant à ces objectifs. Les fonds nécessaires proviennent de la perception de *redevances* dont le taux est adopté par le Comité de bassin. A titre indicatif, le budget de l'Agence de bassin Seine-Normandie était un peu supérieur à un milliard de francs en 1985.

Le cadre de l'action des Agences est un *programme pluriannuel d'intervention*, établi en conformité avec les directives gouvernementales et le plan national, et adopté par le Comité de bassin. Il prend la forme d'un engagement mutuel entre :

— l'Etat, qui fixe les objectifs et subventionne une partie des travaux (essentiellement des collectivités locales) ;
— les maîtres d'ouvrages des travaux (collectivités et industriels) ;
— les organismes de bassin, qui précisent ces objectifs, arrêtent les schémas d'intervention, et apportent les aides complémentaires.

En 1986 s'est terminé le 4e plan pluriannuel (1982-1986) d'intervention de l'Agence Seine-Normandie. Il ne saurait être question, dans le cadre de la présente note, de donner la liste de toutes les actions auxquelles l'Agence aura participé au titre de ce programme ou antérieurement, et qui présentent un intérêt immédiat ou indirect pour les Meudonnais et plus particulièrement pour la sauvegarde de leurs sites. Nous évoquerons seulement les campagnes quinquennales de mesure du degré de pollution des eaux superficielles. Ces campagnes ont montré que, depuis 1971, l'oxygénation s'est améliorée assez nettement sur la Seine ; mais la teneur en ammonium a tendance à croître à l'amont de l'agglomération parisienne, ainsi que les teneurs en nitrates (augmentation qui s'observe aussi dans les nappes souterraines, et que l'on attribue communément à l'usage généralisé d'engrais chimiques dans l'agriculture).

Une campagne de mesures « Seine propre » entreprise par la région Ile-de-France en 1983 a, de son côté, confirmé que le milieu aquatique de la région reste soumis à une charge polluante non négligeable ; néanmoins l'évolution au cours des dernières années a laissé apparaître une amélioration sensible, peut-être partiellement liée aux conditions hydroclimatologiques : débits relativement élevés depuis 1977 succédant à une période assez sèche de 1969 à 1976. Quoi qu'il en soit, la lente dégradation de la qualité de l'eau de notre fleuve semble arrêtée, et des signes encourageants commencent à être enregistrés. Cependant, l'objectif de restaurer la qualité des eaux du bassin de la Seine avant la fin du siècle ne pourra être atteint que si le rythme de réalisation des travaux d'assainissement (réseaux d'égouts et stations d'épuration) est notablement accru, en particulier dans la région parisienne. Il faut également essayer de limiter le plus possible le développement des consommations d'eau en réduisant les fuites des réseaux publics de distribution d'eau et en évitant le gaspillage chez les usagers, aussi bien industriels que domestiques ou publics (hôpitaux, écoles, etc.).

Il est vrai que la pollution de la Seine ne date pas d'hier : à la veille de l'Exposition universelle de 1889, le rapporteur de la 6e commission de la Chambre des Députés, M. Bourneville, n'écrivait-il pas :

« (...) En amont de Corbeil (...), l'eau de la Seine est limpide, transparente, d'une saveur agréable. (...) Les eaux de la Juine (...) lorsqu'elles arrivent à la Seine, en amont et en aval du pont de Corbeil (...) constituent de véritables eaux d'égout (...) et déterminent dans la Seine, jusqu'à une certaine distance en aval, (...) des mousses, des écumes, une coloration plus ou moins foncée, une altération plus ou moins profonde de la végétation.

« Dans la traversée de Paris, l'altération de la Seine s'accuse quelque peu, sans cependant atteindre un carac-

(1) Pour être complet, indiquons que d'autres instances encore ont été créées par la loi sur l'eau, aux mêmes fins : le Comité national de l'eau, la Mission interministérielle de l'eau, les Missions déléguées de bassin et, au niveau de chaque région, un Comité technique de l'eau.

tère bien tranché, grâce aux deux collecteurs qui ramassent les eaux d'égout sur chacune des rives et les entraînent jusqu'à Clichy.

« Cependant, nous devons dire que la Seine reçoit encore : 1° les eaux d'égout de (suit une énumération de divers quartiers) ; (...) 5° les eaux de la Chambre des Députés, qui se jettent directement en Seine au pont de la Concorde, y compris les eaux vannes des tinettes filtrantes au moyen desquelles le palais est desservi.

« (...) A la sortie de Paris se trouve une des usines de la Compagnie Lesage, celle de Billancourt ; les égouts communaux et départementaux se multiplient ; le ru de Marivelle amène au pont de Sèvres le trop-plein de la voirie de Versailles et les eaux d'égout d'une partie de cette ville, de Sèvres, etc.

« (...) A partir du pont d'Asnières, c'est-à-dire du débouché du grand collecteur de Clichy, (...) une fermentation continuelle pendant l'été fait bouillonner les eaux du fleuve, ramène les immondices du fond vers la surface et dégage du gaz des marais sous la forme de bulles énormes atteignant parfois un mètre de diamètre. (...) La rive est enduite d'un dépôt noirâtre. (...) Les masses solides de sables et autres corps présents forment aux embouchures des collecteurs des bancs énormes de vase noire et infecte (...) qu'on est obligé d'enlever à la drague, afin d'éviter l'obstruction du lit du fleuve (...).

« La Chambre tout entière s'unira à sa commission, nous en sommes certains, pour reconnaître qu'une réforme est urgente et pour déclarer que l'assainissement de Paris ne peut avoir comme suprême expression l'infection de sa banlieue et des départements voisins. »

L'objet de la loi alors en discussion devant la Chambre des Députés était de permettre à la Ville de Paris de disposer des terrains domaniaux d'Achères pour y créer des champs d'épandage évitant la pollution du fleuve à l'aval.

Nous remercions M. l'ingénieur en chef Fabret, directeur de l'Agence de bassin Seine-Normandie, et sa collaboratrice Mlle Poulic, qui ont bien voulu nous donner les indications ayant servi à rédiger la note ci-dessus ainsi que cette pittoresque description de la pollution de la Seine... il y a pratiquement un siècle.

J.-L. W.

Z.A.C. TRIVAUX-REPUBLIQUE

Le Conseil d'Administration du Comité a tenu une réunion exceptionnelle le jeudi 30 avril 1987 pour arrêter sa position sur le dossier mis à l'enquête publique en mairie.

M. Guislain, architecte et membre du Comité dès son origine, invité pour lui permettre d'expliciter ses propositions esquissées à l'assemblée générale du 13 décembre 1986, n'avait pu se libérer pour cette réunion.

Comme suite au débat approfondi du Conseil, l'avis ci-dessous a été remis au commissaire-enquêteur au nom du Comité :

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (association agréée groupant plus de sept cents membres), après délibération de son Conseil d'Administration réuni le 30 avril 1987,

Confirme son avis du 3 février 1986 acceptant le principe de l'aménagement de la zone « Trivaux-République » mais subordonnant son accord à diverses réserves tendant à la sauvegarde des éléments positifs du bâti et des sites.

Tout en se félicitant que la concertation qui a eu lieu entre-temps ait permis d'améliorer le projet dans ce sens sur certains points, notamment en ce qui concerne les dégagements prévus au droit de la rue Hérault, le Comité n'estime pas possible de lever ces réserves au vu du dossier mis à l'enquête publique.

En particulier, il récuse les indications du plan-masse (pièce 2-5 du dossier) suggérant l'ouverture d'une brèche dans le mur de clôture du jardin du Musée municipal (maison Armande Béjart) dont l'intégrité doit être strictement respectée (ce jardin étant, au demeurant, extérieur à la Z.A.C.).

D'autre part, considérant notamment la proximité des futures constructions du côté pair de la rue de la République par rapport à ce même jardin qu'elles domineront, le Comité demande que leur hauteur maximale stipulée à l'article 10 du Règlement de zone (pièce 2-1 du dossier) soit réduite d'un niveau.

Il demande enfin que ce Règlement rappelle que le petit bâtiment perpendiculaire ne pourra dépasser le couronnement de l'actuel mur du jardin du Musée, conformément d'ailleurs à ce qui est indiqué à ce sujet dans le rapport de présentation du dossier.

NOUVELLES BREVES

I. LE DOMAINE DE L'OBSERVATOIRE.

Les promeneurs, toujours nombreux à venir sur la Grande Terrasse de Meudon, ont pu noter, au cours des mois écoulés, une certaine activité qui mérite d'être soulignée et expliquée :

1° A l'extrémité est, ils ont pu suivre, en contrebas, à gauche du parterre de l'Orangerie, les progrès du chantier sur lequel s'est élevée, contre un mur de soutènement, la maison destinée à loger le gardien sur qui reposera la surveillance de l'ensemble de la terrasse de l'Orangerie. Il s'agit là de la réalisation d'une étape préalable à toute véritable sauvegarde et restauration de celle-ci dont on augure ainsi la mise en œuvre à brève échéance.

D'une belle dimension, cette maison servira, non seulement de logement pour le gardien, mais aussi de lieu de travail pour les architectes, ouvriers et jardiniers qui auront à s'affairer dans les périodes d'aménagement puis de maintenance du domaine. Son aspect a été inspiré à MM. Y. Gury, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, conservateur du domaine de l'Observatoire, et M. Jantzen, architecte en chef des Monuments historiques qui en ont fait les plans, par l'architecture des communs du château et aussi par la représentation, sur une gravure ancienne, d'un bâtiment de même volume et situé dans le même secteur.

Ainsi, cette construction commencée début 1986 sera achevée durant le prochain été.

Saluons au passage l'effort de la Municipalité qui, aux termes d'une convention déjà signée, assurera conjointement avec le département des Hauts-de-Seine les charges du gardiennage et de l'entretien des locaux et jardins qui seront ouverts au public au fur et à mesure de l'aménagement des voies d'accès.

2° La Terrasse proprement dite vient d'être elle-même l'objet d'une toilette de printemps qui était bien nécessaire. Les centaines d'arbres dont elle est complantée ont été systématiquement élagués ; la végétation qui envahissait le mur surplombant l'Orangerie a été éliminée et les déprédations opérées par des vandales sur les balustrades et les bancs de pierre seront réparées, très probablement, vers la fin de cette année.

3° Actuellement sont mis en œuvre les moyens permettant le tracé d'un chemin joignant le Jardin Sauvage au parterre de l'Orangerie. Le tracé d'une autre allée est également prévu ; celle-ci reliera le parterre de l'Orangerie à l'actuelle allée du Canada en passant au pied de l'escalier d'Aristote qui conduisait, jadis, de la grande terrasse à une terrasse inférieure qui, à l'est, surplombait le village.

On le voit, il s'agit de plusieurs bonnes nouvelles concernant une vaste opération en faveur de laquelle le Comité de Sauvegarde des Sites a multiplié ses interventions tant auprès de la Municipalité que du ministère des Affaires culturelles. Certes, il reste encore beaucoup à faire et notre Association est bien décidée à ne relâcher ni sa persévérance ni sa vigilance dans la poursuite de l'entreprise de restauration du domaine de l'Observatoire.

II. L'AFFICHAGE A MEUDON.

Aux lecteurs que ce sujet intéresse, nous pensons qu'il peut être utile de rappeler (cf. bulletin, 1, 1987, p. 11) que l'arrêté municipal relatif à l'affichage à Meudon a été signé par le maire le 28 novembre 1986 et publié au Recueil des Actes administratifs. Le Comité de Sauvegarde des Sites, soucieux du respect de cette réglementation, se propose de veiller à sa stricte application.

Paulette GAYRAL.

III. LE CARREFOUR DES ARBRES VERTS.

Le Comité a continué à suivre avec vigilance la procédure en cours, de classement, dans la voirie urbaine, de la section de la route forestière du Tronchet devenue l'accès principal à Meudon-la-Forêt depuis la route dite « des 7 tournants » ; l'aboutissement de cette procédure, malheureusement complexe, conditionne en effet toute amélioration du carrefour des Arbres Verts, depuis longtemps réclamée par le Comité.

IV. LA CIRCULATION AU VAL.

Le Comité s'est, par ailleurs, préoccupé des possibilités de remédier aux encombrements de la placette centrale du quartier du Val. Il est apparu que ce problème ponctuel ne pouvait être dissocié des projets d'amélioration de la circulation dans l'ensemble du quartier, actuellement étudiés par les autorités de la ville ; leur objectif principal serait de réduire la circulation de transit qui traverse le centre du quartier dans le sens opposé à celui de la rue de la Belgique (laquelle ne pourrait en aucun cas être rouverte à la circulation dans les deux sens dans le tronçon comprenant le passage sous la voie ferrée de Montparnasse). Le Comité a été d'avis que cet objectif devait concerner par priorité le tronçon très étroit et dangereux de la rue des Vignes entre la rue A.-Vacher et la rue du Val, sans pour autant perturber inutilement les habitudes de circulation des habitants du quartier, ni risquer d'entraîner une surcharge néfaste du carrefour de la gare de Val-Fleury dont l'amélioration reste une des préoccupations majeures du Comité.

J.-L. W.

Villas - Appartements - Terrains - Locations

MEUDON IMMOBILIER
Yves LE GUEN

Place Rabelais MEUDON **Tél. 46.26.65.25**

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ **Tél. : 45.34.12.01**

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE
BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM
POTEZ - FRIGÉCO - THOMSON
Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92 MEUDON

GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER
Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 46.26.45.50

LA RUE TERRE-NEUVE

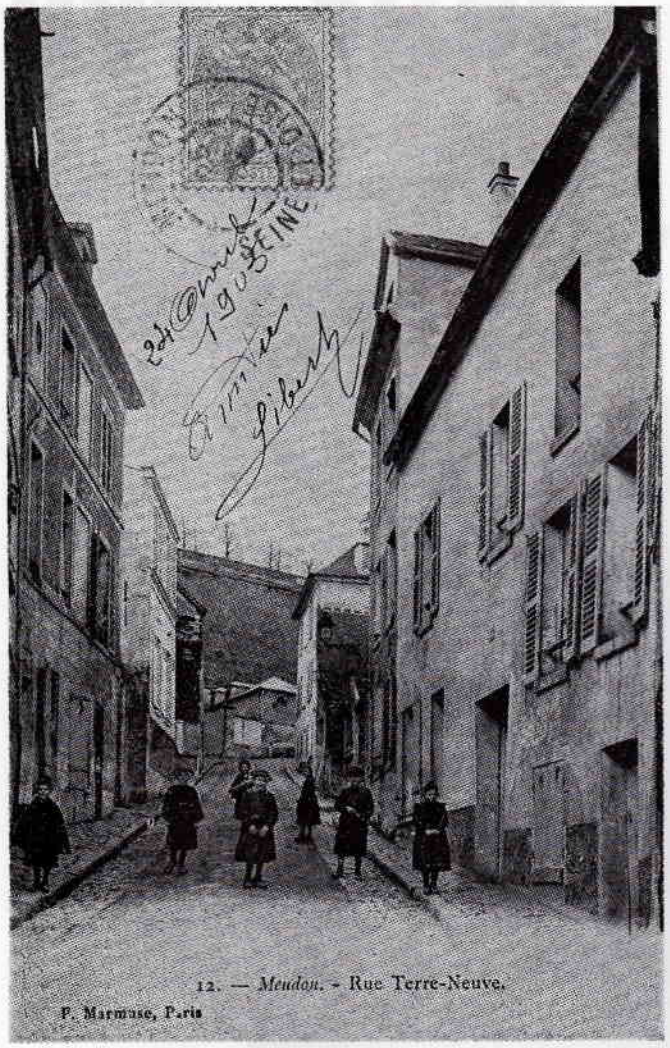

Depuis le 24 avril 1905, où la carte postale reproduite à gauche était postée à Meudon, la rue Terre-Neuve a été complètement transformée. En effet, lors de l'opération de rénovation de l'îlot du centre (rue des Pierres, rue des Sablons, rue Terre-Neuve, rue de la République) dans les années 60, la rue Terre-Neuve a été redessinée et élargie. Toutes les maisons de gauche ont été démolies pour faire place aux H.L.M. des Sablons dont on aperçoit le coin sur la photo de droite.

Les maisons de droite ont également disparu, *sauf* la belle maison ancienne située au tournant et qui appartient actuellement à M. Bocquet, membre de notre Conseil.

La terrasse de l'Observatoire est évidemment toujours là, mais des peupliers ont été plantés à sa base. Et les gentils écoliers de 1905, avec leur blouse noire un peu triste, ont cédé la place à une double file d'automobiles, élément caractéristique de notre paysage urbain de cette fin du XX^{e} siècle.

(Documentation H. MESLET.)

Responsable de la publication : Henri MESLET

I.P.L. Montrouge